

BUDGET DE LA COMMUNE DE MILLERY

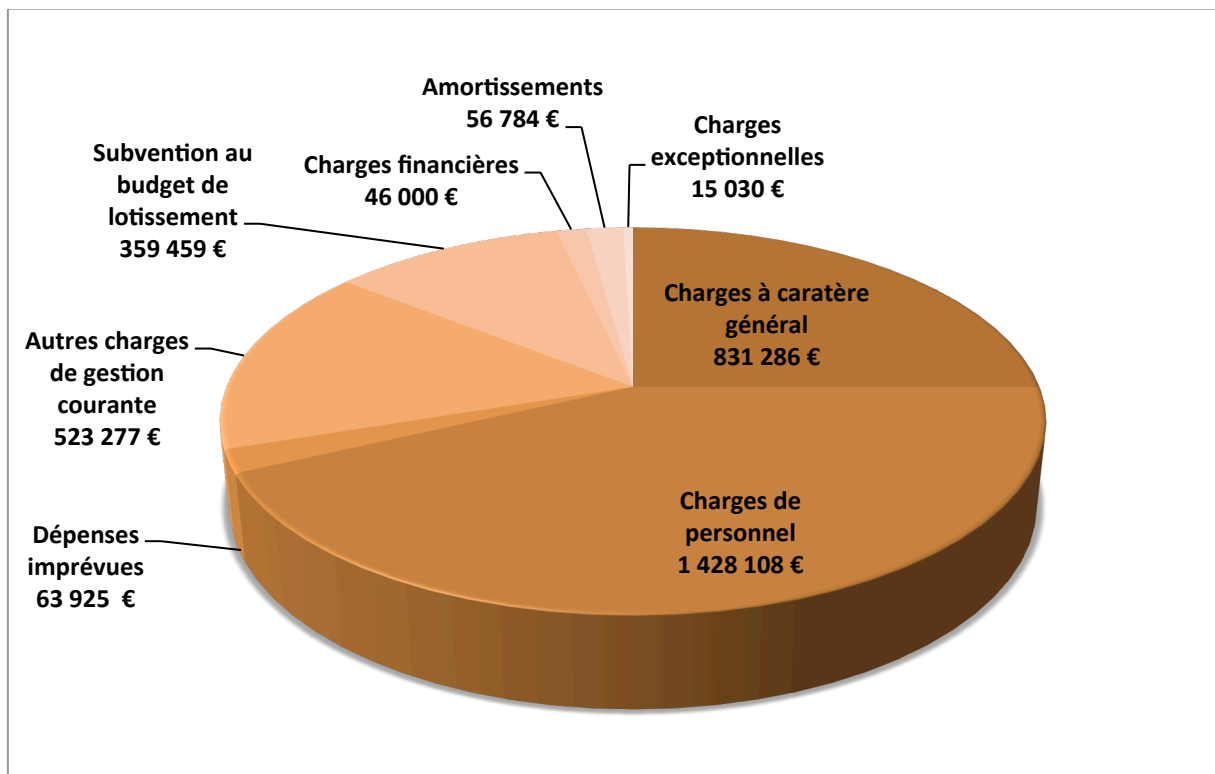
Le budget se présente en deux grandes sections :

- **Section fonctionnement :**

- **Dépenses**

- Les charges de personnel.
 - Les charges à caractères générales (électricité, eau, fourniture, ...).
 - Loi SRU : pénalité du fait que nous n'atteignons pas 25% de logement sociaux.
 - Subvention au budget de lotissement : travaux centre bourg.
 - Intérêts payés sur les emprunts.
 - Autres charge de gestion courante : subventions aux associations (crèche, MEJC,...), contributions aux syndicats (SDIS, SMAGGA,...).

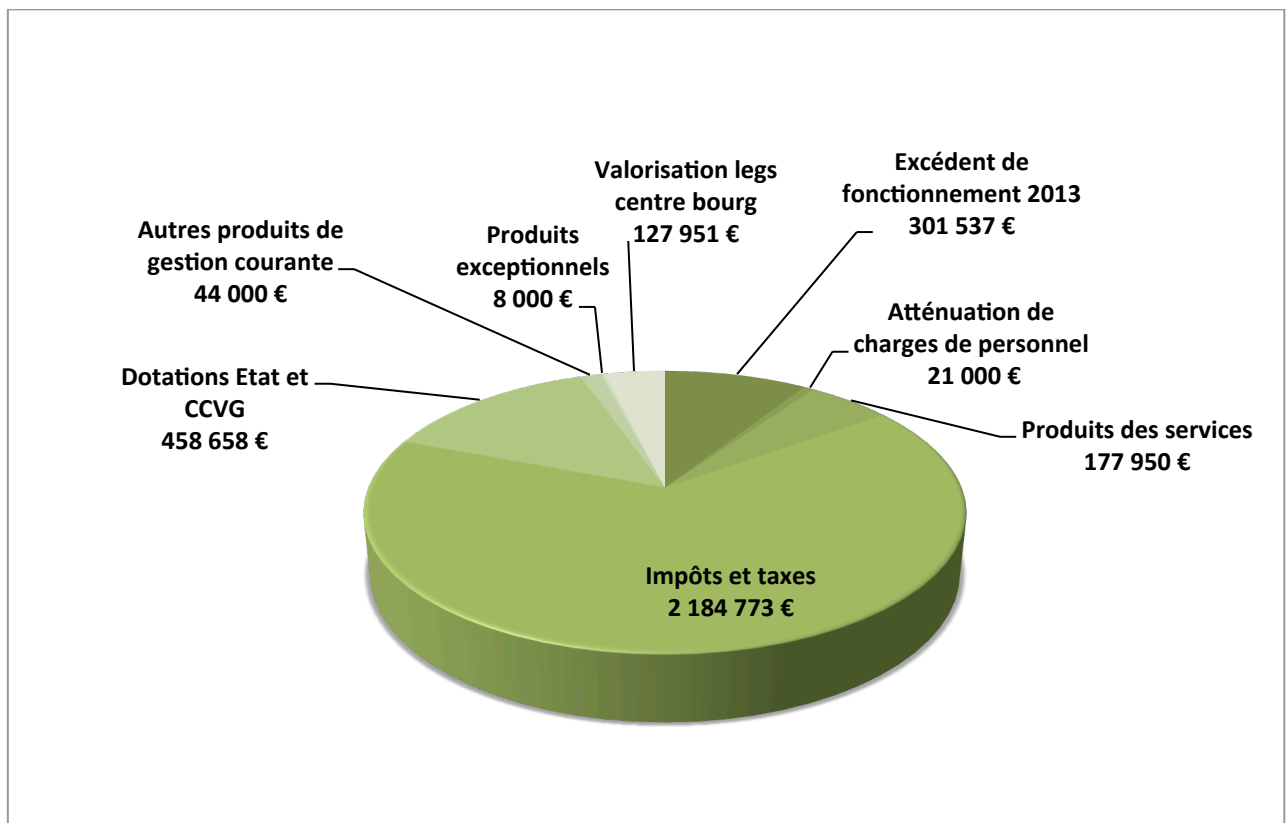
Dépenses prévisionnelles 2014 : 3 323 869 €



- **Recettes**

- Impôts et taxes : Taxes foncières et d'habitation.
 - Dotation de l'Etat de la CCVG.
 - Produits des services : cantine, périscolaire, bibliothèque, cimetière, ...

Recettes prévisionnelles 2014 : 3 323 869 €

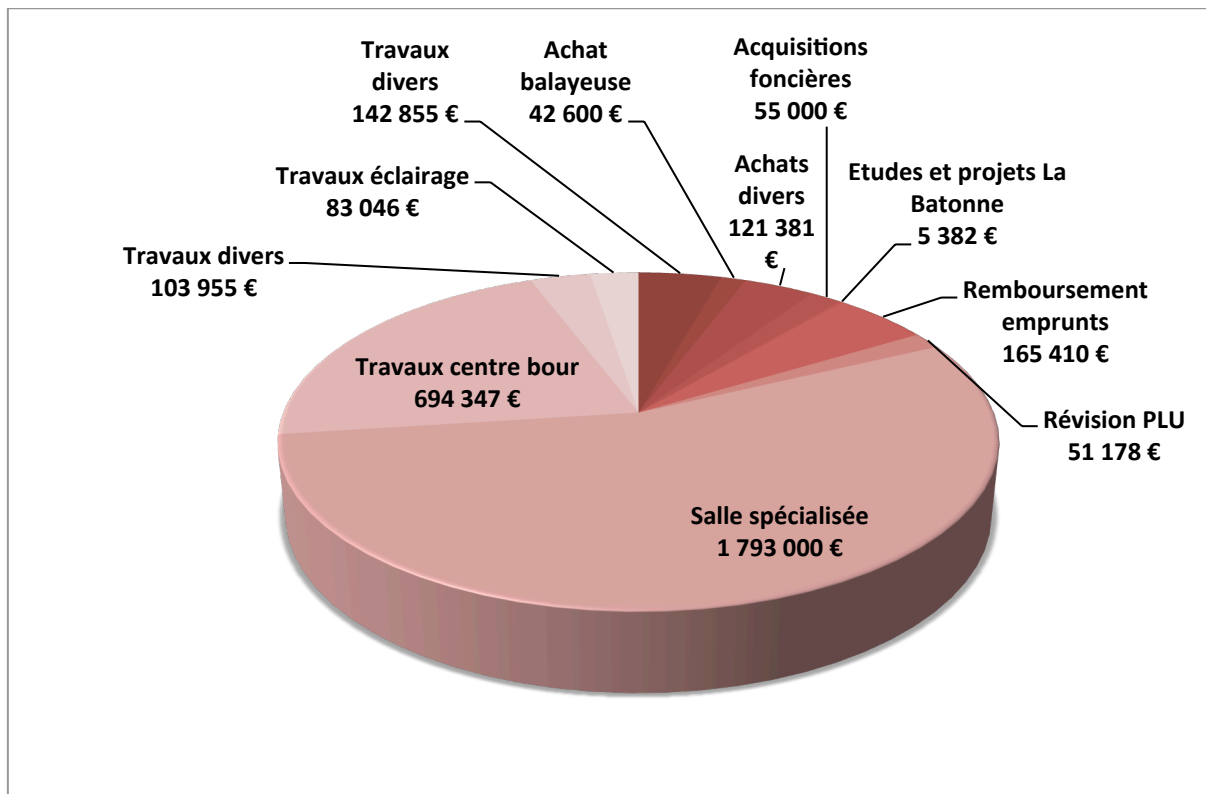


- **Section investissement**

- **Dépenses**

- Les charges de personnel.
 - Les charges à caractères générales (électricité, eau, fourniture, ...).
 - Loi SRU : pénalité du fait que nous n'atteignons pas 25% de logement sociaux.

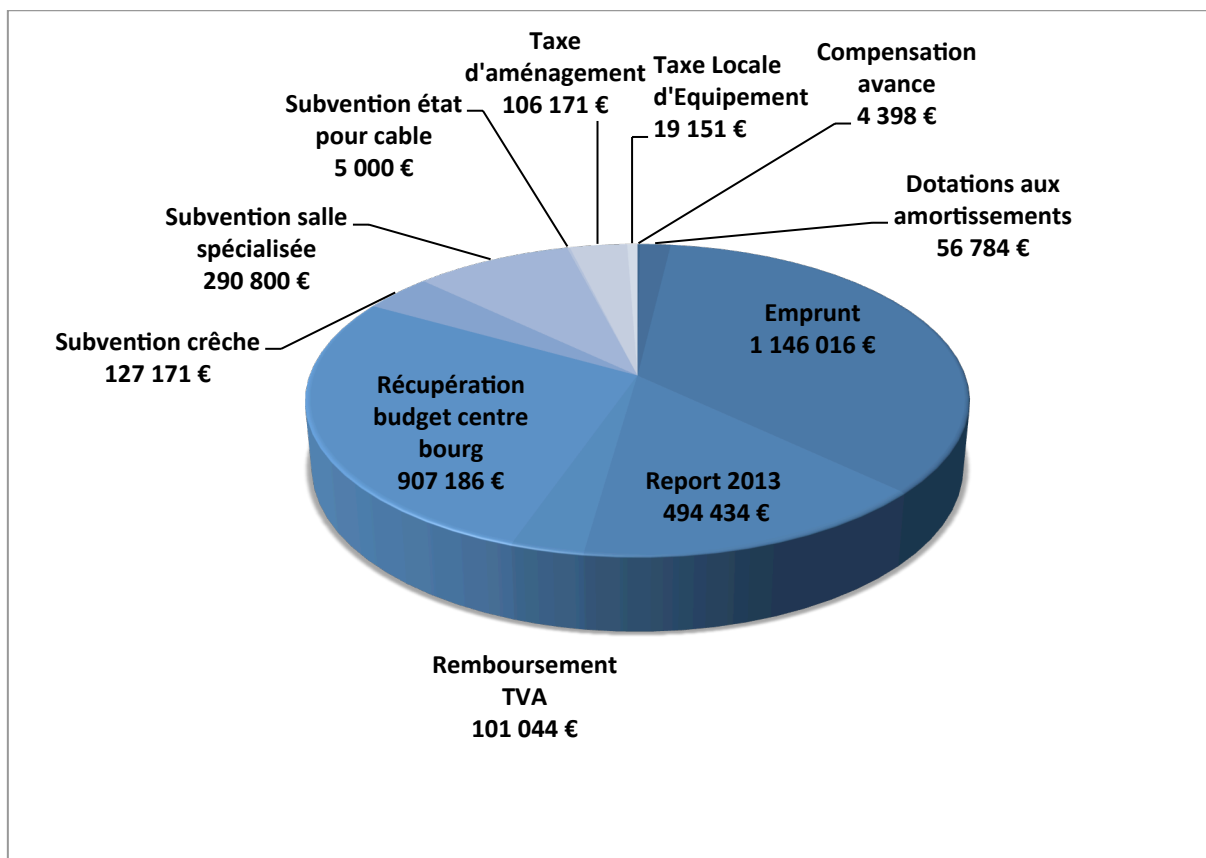
Dépenses prévisionnelles 2014 = 3 258 154 €



○ **Recettes**

- Report excédent d'investissements 2013.
- Emprunt bancaire.
- Remboursement de TVA des travaux de 2013.
- Subventions pour des projets spécifique.

Recettes prévisionnelles 2014 = 3 258 154 €



Le **budget 2015** est cours de construction. Il s'inscrit dans un contexte difficile :

- Baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Prise en compte sur une année complète de l'impact des rythmes scolaires.
- Pas, ou peu, d'excédent de fonctionnement de l'année 2014.

Des arbitrages seront à réaliser par le conseil municipal, notamment en terme d'investissement, afin d'avoir un budget équilibré.